

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 21
Qui ont pris part à la délibération
22

L'an deux mil vingt deux, et le vingt six septembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de
La Couture.

Date de la Convocation
21-09-2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUD Jean-
Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques,
GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaele, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile,
DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR
Jean-François, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ
Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :
19-09-2022

Absents, excusés : LECLERCQ Christophe, FEVRIER Annick,
Avaient donné pouvoir : LECLERCQ Christophe
Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Délibération N°
2022-31

Décision modificative N° 1 Budget commune 2022,

Objet de la
délibération :

Vu la délibération sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du 4 avril 2022,
Vu le vote du budget primitif 2022 voté le 4 avril 2022,

Budget commune
2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision
modificative suivante concernant le budget de la commune 2022 :

Décision
modificative n°1

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21571	150	Matériel roulant	19 800,00
21	21318	161	Autres bâtiments publics	17 300,00
21	2111	157	Terrains nus	145 000,00
				182 100,00

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le
2022

29 SEP 2022
Et publication le

28/09/2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation de cette proposition.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.